Compte-rendu de la Commission Locale de Développement Rural du 24 avril 2023

Présences

27 personnes présentes, dont 19 membres :

- Conseillers communaux : JACQUIEZ P. (Président), ADAM R. (Echevin), CELLIERE M., DUBUC E., GREGOIRE M., HAMOIR B. (Présidente du CPAS), PAULY M. (Echevin).
- Citoyens : ALAERTS J., ANCEAU M., DEMOL L., DOUMONT A., FANTIN X., JORDENS L., MABILLE J., MARCHAND M-P., SAISELET C., VAN GEEL B., VAN HUMBEECK C., XHAUFLAIRE D.
- Administration communale : MAGIS S.
- Fondation Rurale de Wallonie : LEMAIRE C., PILATI M.
- Invités : HUTIN S., MINET B., MINET D., SCOHY N., du comité des fêtes de Niverlée, et BOSSART E.

10 personnes excusées, dont 7 membres :

- Citoyens : BARTHELEMI J-P., BAUDOUX T., BOURDOUXHE P., HAYOT J-J., PAULY X., PESTIAUX S., VERHAEGHE D.
- SPW-DGARNE : GABRIEL E.
- Invités : MAGNIEZ A., SCOHY B., du comité des fêtes de Niverlée.

7 absents, dont 6 membres :

- Conseillers communaux : BENTZ A-S.
- Citoyens : COLLINET D., DEJARDIN P., DESCAMPS J-M., HENRY J., MAMBOUR M.
- Administration communale : COLLARD S.

Monsieur JACQUIEZ, Président de la Commission Locale de Développement Rural, accueille les membres et les remercie d'avoir répondu présents à cette invitation. Il cède ensuite la parole à la Fondation Rurale de Wallonie, qui propose aux membres du comité de village de Niverlée de se présenter avant de décliner l'ordre du jour de la réunion.

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente
2. Maison de Village de Niverlée : proposition de demande d'addendum
 Le comité des fêtes de Niverlée est invité à se joindre à la CLDR pour réfléchir à la rédaction de la note d'intention et à la fiche-projet
3. Budget participatif : demande de subsides et approbation du rôle de comité de sélection
4. Communications sur les projets du PCDR
5. Divers

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Les membres de la CLDR approuvent, sans réserve, le compte-rendu de la réunion du 13 février 2023.

2. Maison de Village de Niverlée : proposition de demande d'addendum

Le comité des fêtes de Niverlée a été invité à se joindre à la CLDR pour réfléchir à la rédaction de la note d'intention et à la fiche-projet en vue de la préparation d'un dossier de demande d'addendum au PCDR. La CLDR sera, ensuite, amenée à se prononcer officiellement sur cette démarche.

Chaque commune ayant un PCDR valide a le droit d'introduire une demande d'addendum par période de 5 ans en vue d'y ajouter un projet. Ce nouveau projet doit être conforme à la stratégie de développement du programme et correspondre à une opportunité difficilement décelable par la commune au moment de l'approbation du PCDR.

Dans ce contexte, le dossier qui sera soumis au Gouvernement wallon doit contenir : un bilan des projets et actions déjà menés dans le cadre du PCDR, une note d'intention reprenant les éléments de justification de la demande par rapport à la stratégie du PCDR et aux résultats des consultations de la population et une fiche-projet. La FRW explique les étapes de la procédure d'introduction d'un addendum au PCDR et de la subsidiation d'un projet par le Développement rural (80% pour les bâtiments de service, avec un maximum de 680.000€ de subsides).

Avant de passer à la consultation de l'assemblée, la FRW présente l'historique de ce projet et la localisation pressentie ; données sur lesquelles les membres sont invités à réagir. Le Collège soumet à l'assemblée, comme base de réflexion sur ce projet, la proposition du comité des fêtes qui lui a été transmise en 2018. Le projet vise la construction d'une salle de 100 places assises avec un espace cuisine/bar et un lieu de stockage/sanitaires sur un terrain communal situé à l'angle de la N99 et de la rue de Mazée. L'estimation actuelle s'élève à 600.000€.



L'assemblée est divisée en 2 groupes : l'un pour discuter de la justification du projet et l'autre de la conception de l'infrastructure, afin d'identifier les futurs utilisateurs de cette infrastructure et leurs besoins par rapport à celle-ci. Après 30 minutes d'échange, les deux groupes changent de thématique afin de prendre connaissance et d'annoter les informations apportées par l'autre groupe lors de la première période d'échange. Pour conclure, une mise en commun des divergences d'opinion et des annotations est effectuée. **Les informations recueillies lors de la consultation de l'assemblée se trouvent dans l'annexe jointe au présent compte rendu.**

La CLDR propose au Collège la rédaction d'un addendum en vue de la construction d'une maison de village à Niverlée. L'assemblée souligne qu'il faut garder à l'esprit que ce projet doit rester modeste dans sa conception et en adéquation avec le village de Niverlée.

3. Budget participatif : demande de subsides et approbation du rôle de comité de sélection

La circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 permet aux Commune disposant d'un PCDR valide d'obtenir, tous les 2 ans, une subvention de 10.000€ maximum (avec 50% de taux de subvention). La mise en œuvre de ce budget participatif se fait sous la forme d'un appel à projets, basé sur trois documents de référence imposés et repris en annexe de la circulaire. Il s'agit d'un règlement, d'un formulaire de candidature et d'une grille d'évaluation. Dans ce cadre, le Collège de Doische prévoit de mettre à disposition de ses citoyens un budget de 10.000€, complété par un subside de 10.000€ du Développement Rural.

La FRW procède ensuite à une présentation des points principaux des trois documents de référence, après la diffusion d'une vidéo expliquant la démarche de cet appel à projets. **Les habitants et les associations locales sont invités à proposer des idées pour améliorer le cade de vie sur leur commune puis à choisir, ensemble, le ou les projets qui seront financés par cette enveloppe.** Le territoire d'action correspond à celui de l'entité, et les futurs projets devront être mis en place sur le domaine public propre de la Commune. Les dépenses éligibles correspondent à des dépenses d'investissement touchant le cadre de vie et à des dépenses matérielles permettant la concrétisation d'un événement à portée communale, aucune dépense de fonctionnement ne pourra être éligible. Deux types de groupement pourra remettre des dossiers : soit une entité juridique reconnue comme personne morale (type asbl, coopérative) avec une personne de référence domiciliée sur la commune, soit une association de fait ou un comité de quartier regroupant 5 citoyens domiciliés à des adresses différentes sur la commune. Les projets lauréats devront être réalisés par l'Administration communale en concertation avec les porteurs de projet. Cependant, les entités juridiques reconnues pourront, si elles le souhaitent, réaliser leur projet elles-mêmes. *Elles sont tenues de respecter la mise en concurrence des entreprises et de remettre les pièces justificatives.*

Un comité de sélection, composé des membres de la CLDR et de l'Administration communale devra se réunir 2 fois lors de séances plénières. La première réunion se tiendra une fois la phase de dépôt de dossier clôturé. Le comité devra alors examiner la recevabilité des dossiers à soumettre aux votes des citoyens grâce à la grille d'analyse. La deuxième réunion servira à établir le classement des projets sur base du vote du comité et la pondération des résultats (50% votes citoyens, 50% votes du comité) et transmettre la sélection des projets lauréats au Collège. *Si un membre de la CLDR est porteur de projet, celui-ci ne pourra pas faire partie du comité de sélection.*

Dans le règlement établi par la Ministre du Développement rural, il est laissé le choix au Conseil communal de certaines variantes. Ainsi, le Collège de Doische propose : qu'un porteur ne peut déposer qu'un seul projet et que celui-ci ne peut pas dépasser 50% de l'enveloppe totale (soit 10.000€), de pondérer le vote des citoyens par le vote du comité de sélection à 50%/50%, de laisser la possibilité aux entités juridiques reconnues ayant déposé un projet lauréat de pouvoir le réaliser elles-mêmes ainsi que de compléter, au besoin, le comité de sélection par des représentants de l'Administration communale dont l'expertise pourrait être utile (marchés publics, travaux, PCS, etc.).

Au niveau des votes, les citoyens pourront le faire soit en ligne via la plateforme numérique de la FRW, soit via un formulaire papier à déposer à la Commune et éventuellement via d'autres moyens complémentaires. Au terme de la procédure de classement des projets, les deux premiers projets ayant récolté le plus de votes seront d'office retenus. Les projets suivants dans le classement le seront s'ils rentrent dans le budget restant de l'enveloppe.

Le Bourgmestre insiste sur le fait que, pour que le projet soit recevable, le budget devra être réaliste. Cela demande, d'une part, au porteur de faire estimer ses dépenses sur base de devis. D'autre part, que la main d'œuvre pour la réalisation des travaux soit budgétisée. Le service travaux (main d'œuvre communale) ne sera pas en charge de la réalisation de ces projets, qui seront réalisés par entreprise ou assurée bénévolement par le porteur (si c'est faisable techniquement et ne demande pas de certification). L'Administration communale accompagnera les citoyens pour les aider à remplir valablement leur dossier de candidature.

Le Collège propose le calendrier suivant : le lancement du budget et sa publicité commencera le 1er septembre. Les citoyens intéressés par le dépôt d'un dossier auront jusqu'au 13 novembre pour poser leurs questions à l'Administration communale et pour rendre un dossier complet. La sélection des projets recevables et la première séance du comité de sélection se tiendra entre le 13 novembre et le 14 décembre. Le vote des citoyens sera ouvert à partir du 15 décembre, et ce, jusqu'au 31 janvier 2024. Le classement des projets et la deuxième réunion du comité de sélection se tiendra entre le 1er et le 23 février. Le Collège communal annoncera les projets lauréats avant le 8 mars. Ces projets sélectionnés devront ensuite être réalisés dans les 2 ans après la notification d'octroi de la subvention, soit approximativement en août 2025.

La CLDR sollicite les subsides Développement rural pour le budget participatif, donne son accord pour remplir son rôle de comité de sélection et rend un avis positif sur les variantes apportées aux trois documents de référence par le Collège.

4. Communications sur les projets du PCDR

Aménagement de l'étang du Grand Bu à Niverlée en zone de convivialité et de loisirs – fiche-projet 1.4 du PCDR ;

Le 23 février 2023, le Conseil communal a approuvé le projet définitif (414.000€, dont 83.000€ à charge de la Commune), le cahier spécial des charges, le mode de passation du marché, le projet de convention-réalisation du Développement Rural (191.500€ de subsides) et la sollicitation des subsides Espaces Verts (140.000€ de subsides). Les deux Administrations (DDR et DEV) doivent transmettre les documents à la Ministre pour signature. Une fois que cette dernière aura donné son accord, la Commune pourra alors passer au stade « adjudication des travaux ».

Aménagement de la salle de Matagne-la-Grande en Maison de Village – fiche-projet 3.19 du PCDR ;

Le 6 mars 2023, le Collège a désigné Sébastien Moraux comme auteur de projet.

5. Divers

Eoliennes : Les habitant de Niverlée s'inquiètent sur les intentions du promoteur et souhaitent obtenir des informations sur l'état d'avancement du projet depuis la réunion publique en 2019. Le Collège a envoyé un courrier au promoteur, sur demande des habitants, mais n'a pas encore obtenu de réponse. Aucune demande n'a encore été introduite par ce promoteur privé auprès de la Commune.

Actualisation de la photo de groupe de la CLDR



Le Président de la CLDR, Monsieur Jacquiez, conclut la réunion en remerciant l'assemblée pour les échanges enrichissants de la soirée et invite les membres à partager le verre de la convivialité.

Matteo PILATI et Céline LEMAIRE,
Fondation Rurale de Wallonie

Réflexions communes de la CLDR avec les responsables du comité des fêtes en vue de la rédaction d'un addendum relatif à la « construction d'une maison de village à Niverlée »

ANNEXE AU COMPTE-RENDU DE LA CLDR DU 24 AVRIL 2023

L'historique de la demande

Lors de la consultation des habitants de l'entité entre 2014 et 2015, il avait déjà été souligné l'absence d'une salle communale à Niverlée et qu'il serait judicieux de créer dans ce village un lieu de rencontre. Cependant, lors de la priorisation des projets du PCDR en 2016, ce projet avait été supprimé car la commune ne possédait aucun bâtiment pouvant être réaffecté en ce sens (l'église est classée et le projet communal de hall-sportif et associatif avait été abandonné). *L'historique du projet de hall-sportif et associatif pourra être développé dans la fiche-projet.*

En 2018, le comité de village de Niverlée a transmis au Collège un projet prévoyant la construction d'une salle de 100 places assises avec un espace cuisine/bar et un lieu de stockage/sanitaires sur un terrain communal en friche en zone d'habitat situé à l'angle de la N99 et de la rue de Mazée. L'estimation pour ce projet était alors de 303.000€. *Le Bourgmestre estime aujourd'hui ce projet à 600.000€.*

En février 2020, l'opportunité d'acquérir un bâtiment au centre du village s'est présentée, mais l'idée a été abandonnée à cause de la surface, insuffisante avec deux niveaux de 30 m². Le terrain à côté ayant été vendu, cela ne permettait pas la réalisation d'une extension.

La localisation du projet

La Commune de Doische est propriétaire, sur le village de Niverlée, d'un jardin de 279 m², d'un patsart de 825 m² déjà partiellement aménagé avec une zone de convivialité ainsi que d'un terrain vague de 1047 m². Les autres parcelles ne se trouvent pas en zone d'habitat au plan de secteur. *La parcelle où se déroule le grand feu est en zone agricole.*

Le choix de la localisation se porte donc sur le terrain en zone d'habitat, propriété communale en friche de 1047 m², située à l'angle de la N99 et de la rue de Mazée.





Les besoins des utilisateurs

POUR LES ACTIVITES ORGANISEES PAR LE COMITE DES FETES « LES AMIS DE NIVERLEE » :

- Le grand feu de Carnaval le troisième samedi du mois de mars : fanfare, omelette, vin chaud et défilé vers le bûcher qui est élevé au Grand Bu. A lieu actuellement sous chapiteau à Niverlée, source d'inconfort pour les usagers au vu des conditions climatiques en mars. L'idéal serait d'avoir une salle d'une capacité de 100 personnes assises.
- Le jogging La Niverléenne le 14 août en soirée : inscriptions, buvette et pains-saucisses. Jogging enfant, jogging adulte et trail. Evènement de 150 personnes. A lieu actuellement sous chapiteau à Niverlée. Cette course créée en 2019 sur le village a donné lieu à la création d'un challenge organisé annuellement sur plusieurs villages de l'entité de Doische.
- La fête du village le 15 août : repas réunissant 130 personnes. A lieu actuellement sous chapiteau à Niverlée. L'infrastructure devra permettre l'installation d'un ou deux éléments du chapiteau communal dans le prolongement afin de permettre d'agrandir la salle lors des grandes festivités.
- Participation au Grand Nettoyage de Printemps (nettoyage du village). Point de ralliement, stockage du matériel de collecte et des déchets. Actuellement, tout cela se déroule chez un membre du comité.
- Organisation de la fête nationale du 21 juillet tous les 10 ans. Une tournante au sein des villages est organisée pour cet événement à portée communale, se fait alors sous chapiteau à Niverlée.
- Saint-Eloi le 1° décembre : la messe à l'église de Niverlée est suivie d'un repas réunissant 60-70 personnes, principalement les agriculteurs de toute l'entité. Le repas se fait dans la salle du village de Romerée ou dans celle du village de Gimnée.
- Saint-Nicolas aux alentours du 6 décembre : repas spaghetti suivi d'une distribution de cadeaux aux enfants. Se fait actuellement dans la salle du village de Romerée ou dans celle du village de Gimnée.
- Distribution de cougnous aux alentours du 25 décembre : Un cougnou est offert par le comité à tous les habitants du village. Se fait sous une tonnelle, qui est parfois installée dans une bétaillère afin de couper les bénévoles du froid et de les protéger de la pluie voire de la neige. La salle permettra l'organisation d'un goûter de Noël réunissant les habitants plutôt qu'une distribution.
- Réunions du comité des fêtes : tenues actuellement dans l'habitation d'un membre du comité. La future salle pourra également servir au stockage du matériel qui se trouve actuellement chez plusieurs membres du comité.
- La création d'une infrastructure facilitera le développement de nouvelles activités.
- En outre, le comité installe une crèche de Noël à l'église de Niverlée en décembre.

POUR LES AUTRES ACTIVITÉS ORGANISÉES SUR LE VILLAGE DE NIVERLÉE :

- Les journées de gestion de la réserve naturelle Natagora du Coupu Tienne à Niverlée : les bénévoles prennent leurs repas en extérieur sur le Tienne. La salle permettra de prendre les repas au chaud et au sec si les bénévoles le souhaitent. La salle pourra également servir de point de départ/chute aux quelques visites « nature » qui y sont organisées.

- Des cours de guitare sont organisés tous les jeudis chez une habitante de Niverlée. Vu l'absence de place, le nombre d'élèves est limité à 6 et elle doit donc refuser des demandes. La salle permettra l'accueil d'un plus grand nombre d'élèves et l'organisation de petits concerts.
- Des concerts sont organisés régulièrement dans l'église de Niverlée, notamment par la chorale « La Cantilène de Doische-Gimnée ». La salle permettra d'offrir un lieu de rencontre lors de l'organisation de ces événements.

POUR D'AUTRES ACTIVITÉS QUI NE PEUVENT PAS SE TENIR ACTUELLEMENT SUR LE VILLAGE DE NIVERLÉE :

- Les réceptions d'enterrements, qui se tiennent à la salle de Romerée ou de Gimnée.
- Des cours de gym douce pour seniors et de prévention des chutes organisés par une habitante de Niverlée dans la salle du Carmel de Matagne-la-Petite un soir par semaine.
- Les événements privés organisés par les habitants dans d'autres salles de l'entité : anniversaires, mariages, baptêmes, communions et fêtes laïques, repas de chasse etc. Toutefois, il faudra veiller à limiter ces activités étant donné la proximité avec les habitations en permettant la location seulement aux villageois de Niverlée par exemple. Le Bourgmestre précise que cet aspect dépendra de la bonne gestion communale et que cette salle devra, de toute façon, être accessible à tous les habitants de l'entité.
- L'accueil sur le village d'événements culturels tels que « Cont'Emoi » (cycle de séances contées organisées par les Centres culturels de Doische, Florennes, Philippeville, Viroinval et Walcourt) et des prestations de « La Contelle de Doische » (collectif de lecteurs-trices à voix haute qui organisent des spectacles contés).
- La création d'un lieu de rencontre pour les habitants : rassemblement le vendredi soir ou le dimanche matin par exemple (buvette, jeu de carte), local pour les jeunes, local pour les seniors. Plusieurs jeunes ménages s'installent sur le village, cela pourrait donc avoir du potentiel.
- Les réunions des associations, telles que celles de la Commission Locale de Développement Rural.
- Lors des événements organisés au Grand Bu de Niverlée, type concours de pêche, ou lors de l'accueil de groupes ou de classes d'observation sur ce Site de Grand Intérêt Biologique.
- L'organisation de collecte de sang par la Croix Rouge.
- La salle pourrait accueillir des activités du nouveau Conseil Intergénérationnel de Doische (atelier de cuisine, etc).
- Il a été proposé de **DEVELOPPER L'INFRASTRUCTURE POUR LA PRATIQUE SPORTIVE** (pétanque, vélo, VTT, cours de gym…) avec un vestiaire et 1 ou 2 douches en vue de la création d'une seconde infrastructure sur l'entité. Il n'existe actuellement qu'une seule infrastructure offrant douches et vestiaires : le local de l'ancien club de football à Doische, mis à disposition du club de jogging de Doische. → Cette proposition n'a pas fait consensus. Oui pour l'accueil des sports ne nécessitant pas d'équipement spécifique. Mais pour les autres, la volonté n'est pas de construire une grande infrastructure avec un espace de stockage pour le matériel sportif (tables de ping-pong par exemple), douches et vestiaires. Surtout qu'une seule douche ne serait pas suffisante car la législation imposerait d'avoir 4 douches et un vestiaire avec lavabo. De plus, le terrain n'est pas suffisamment grand pour accueillir une grande infrastructure.

L'infrastructure a été jugée non adéquate pour l'ACCUEIL DE MOUVEMENTS DE JEUNESSE. Le terrain est petit et n'offre donc pas un espace de jeu adéquat, le site est situé le long d'une voirie régionale et est proche des habitations.

Les constats et éléments de justification

NIVERLEE EST LE SEUL VILLAGE DE L'ENTITE A NE PAS DISPOSER D'UNE SALLE et il n'existe plus aucun bâtiment pouvant accueillir aujourd'hui les villageois car tous les bâtiments publics ont été vendus (le presbytère, la maison communale, l'école et des terrains).

Cette infrastructure permettra de **SOUTENIR ET MAINTENIR LES ACTIVITÉS VILLAGEOISES EXISTANTES**. Malgré la mise à disposition gratuite d'un chapiteau par la Commune, ce type d'infrastructure impose de devoir louer des équipements (groupe électrogène, chambre froide, citerne à eau) et entraîne des contraintes en termes de sécurité (gardiennage du site la nuit). L'absence de salle pose problème en particulier pour l'organisation d'activités villageoises durant l'hiver : inconfort lors de la distribution de cougnous sous une tonnelle en décembre, lors du grand feu de Carnaval et l'obligation d'organiser certaines activités sur les villages voisins (repas de Saint-Eloi et de Saint-Nicolas organisés dans les salles de Gimnée ou de Romerée). Les salles dans les villages alentour ne sont pas toujours disponibles aux dates souhaitées par le comité de Niverlée. Un espace de stockage permettra de centraliser tout le matériel du comité, qui est stocké chez différents membres du comité (tables, bancs, matériel électrique, vaisselle, poubelles…).

Cette infrastructure vise également à **REPONDRE AUX BESOINS DES EVENEMENTS ET AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PRENANT DE L'AMPLEUR CHAQUE ANNEE.** L'absence de salle sur le village de Niverlée est un frein au maintien et au développement de nouvelles activités. Une salle permettra l'organisation d'un goûter de Noël réunissant les habitants dans la salle plutôt qu'une distribution de cougnous, la tenue des repas lors des journées de gestion de la réserve naturelle de Niverlée, le développement des cours de guitare en permettant l'accueil d'un plus grand nombre d'élèves et l'organisation de petits concerts, un point de ralliement à toute une série d'autres événements, etc. La construction d'une salle permettra également d'alléger le travail du service travaux, qui monte et démonte le chapiteau à Niverlée plusieurs fois par an (2 minimum). Pour ce faire, la capacité de la salle devra être adaptée et suffisante pour permettre l'accueil des festivités villageoises. Il est envisageable d'ajouter des éléments du chapiteau pour une extension de la salle lors d'une grosse festivité (fête du village le 15 août), mais cela ne sera plus concevable pour toutes les activités. → Les représentants du village répètent leurs souhaits : une salle de 90 / 100 personnes, proportionnée à la taille du village et à ses activités. Ils pourront investir dans des tonnelles pour les événements plus importants.

La création d'un lieu de rencontre rassembleur et commun à tous les habitants du village permettra d'**ENCOURAGER LES RENCONTRES ENTRE LES HABITANTS DU VILLAGE** et ainsi empêcher les revers de village-dortoir en favorisant la cohésion sociale.

La création d'une infrastructure adaptée à la pratique sportive permettra de **COMPLÉTER ET DIVERSIFIER L'OFFRE D'INFRASTRUCTURE COMMUNALE SUR L'ENTITÉ** et ainsi soutenir la création de nouveaux clubs**.** Il n'existe actuellement qu'une seule infrastructure sur l'entité offrant douches et vestiaires. → Cette proposition n'a pas fait consensus.

INCITER AU DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITÉS SUR LE VILLAGE DE NIVERLÉE. L'infrastructure permettra de faciliter la création de nouvelles activités par le comité des fêtes ou d'autres groupements. Elle permettra l'accueil d'activités en lien avec l'environnement présent autour du village de Niverlée : organisation de marches ADEPS, promenades VTT, promenades vélo, jogging… Elle pourrait servir ponctuellement pour des activités de l'Office du Tourisme, du Centre culturel, lors de la marche gourmande annuelle organisée par la « confrérie de La Carmelle » etc.

La situation socio-économique sur le village est la suivante : 1 commerce d'alimentation bio (magasin Bio Smile et sa camionnette La Vrac Mobile), 1 entreprise de torréfaction de café (café Grand Bu), 4 exploitations agricoles, 1 architecte, 2 kinésithérapeutes, 1 avocat, 1 friterie, 1 gîte avec piscine (Le Penuel), 1 hébergement chez un particulier sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle d'une capacité maximale de 11 personnes, 1 hébergement chez un particulier d'un réseau vélo néerlandophone.

Ce projet permet de **MAINTENIR LA DYNAMIQUE VILLAGEOISE IMPULSEE PAR PLUSIEURS PROJETS SUR LE VILLAGE.** Le réaménagement du village de Niverlée en 2019 avec une fontaine installée par les habitants (la cascade de l'amitié), le projet d'aménagement de l'étang du Grand Bu (plaine de jeux, espace de détente, aire de barbecue, valorisation de ce Site de Grand Intérêt Biologique) et maintenant le projet de construction d'une salle, permettent d'améliorer l'aspect patrimonial et touristique du village, d'attirer de nouveaux visiteurs (promeneurs, touristes, naturalistes, invités lors d'événements privés, participants aux activités) et de renforcer la dynamique villageoise. Ces éléments permettront, à terme, de **RENFORCER LA VISIBILITÉ ET L'ATTRAIT DU VILLAGE** et ainsi permettre une **AUGMENTATION DU NOMBRE D'HABITANTS** et en particulier d'**ENCOURAGER L'INSTALLATION DE JEUNES MÉNAGES SUR LE VILLAGE**.

Cette infrastructure se justifie malgré le faible nombre d'habitants (72 en 2003 et 71 en 2023) car **LE VILLAGE EST AMENÉ À SE DÉVELOPPER DANS LE FUTUR**. On compte aujourd'hui 7 jeunes couples de moins de 30 ans sur les 23 maisons. De plus, l'infrastructure n'est pas destinée exclusivement aux seules associations du village, mais également à l'ensemble des associations, sportives notamment. → Cette proposition d'infrastructure sportive n'a pas fait consensus. Les habitants de Niverlée demandent une salle adaptée aux besoins du village, d'une capacité maximale de 100 personnes alors que les salles sur les villages voisins ont des capacités de 120 (Romerée) et 150 personnes (Gimnée).

RÉPONDRE À PLUSIEURS OBJECTIFS DU PCDR :

- Maintenir les échanges, la solidarité et la communication entre les citoyens, les forces vives locales et les autorités communales (objectif 10) : soutien et renforcement de la cohésion intravillageoise,
- Améliorer et/ou créer des lieux de rencontre conviviaux dans une dimension intergénérationnelle, patrimoniale et de multifonctionnalité (objectif 11) : La dimension intergénérationnelle serait développée via la création d'un lieu commun et rassembleur à tous les habitants, quel que soit leur âge. L'infrastructure serait adaptée à plusieurs activités, et ainsi multifonctionnelle ;
- Soutenir le monde associatif et culturel local afin de développer les activités existantes et d'en initier des nouvelles (objectif 13) : soutenir les bénévoles qui s'investissent pour l'organisation d'activités,
- Renforcer le sentiment d'appartenance et l'identité communale au sein des villages (objectif 15) : infrastructure adaptée au village,
- ~~éventuellement pour améliorer et optimiser le cadre infrastructurel d'accueil et d'information touristique sur le territoire (objectif 2)~~ : ??
- ~~éventuellement pour anticiper l'évolution de la société en créant des logements, des infrastructures et des services adaptés et innovants (objectif 6)~~ : ??

Les attentes en termes de conception de l'infrastructure

LES FORCES ET LES FAIBLESSES DE LA LOCALISATION :



- Par rapport au village, la parcelle se situe suffisamment loin du centre pour limiter les nuisances sonores, mais suffisamment proche pour pouvoir s'y rendre à pied et/ou de garer sa voiture dans le village. Ce terrain permet également d'être assez visible pour dissuader le vandalisme.
- Par rapport à la route régionale, envisager un ralentissement et un passage pour piéton semble important. Cependant, cela ne sera pas du ressort de la Commune et est, en partie, compensé par la haie qui sera posée afin de sécuriser l'espace. Madame Hamoir ajoute qu'au niveau de la mobilité régionale, il est prévu de réaliser une ligne express de bus passant par la Commune de Doische. Un arrêt pourrait être envisagé à Niverlée, et donc, à proximité de cette future maison de village.
- Par rapport à l'entité, la parcelle étant en friche depuis longtemps, la valoriser de la sorte pourrait améliorer l'esthétique générale de l'entrée du village.
- Il existe des arrivées d'eau réalisées par la Commune lors de précédents travaux.

LA CAPACITÉ D'ACCUEIL :

En 2018, le comité des fêtes de Niverlée avait proposé d'envisager une salle de 200m^2 pouvant accueillir 100 personnes assises avec un espace cuisine/bar et un espace sanitaires/rangement. L'assemblée souhaite rester sur ce même ordre de grandeur, tout en permettant l'extension de la salle via l'installation d'un ou deux éléments du chapiteau communal dans son prolongement lors des festivités accueillant plus de 100 personnes (repas de 130 personnes lors de la fête du village le 15 août).

→ Après les discussions entre les deux groupes, une salle de 200m^2 ne peut contenir 100 personnes assises avec les normes pour ce genre de bâtiment. Il faut compter 2 m² par personne assise selon le Bourgmestre, ce qui correspond déjà à une surface de 200m^2 sans même compter les espaces communs, les sanitaires, la cuisine, etc. Il estime qu'il faudra entre 280 et 300m^2 pour cette infrastructure.

→ En ce qui concerne l'estimation financière, le calcul du Bourgmestre est le suivant : 2100€ HTVA / m² + aménagements extérieurs pour 100.000€ + honoraires d'architecte de 10 à 12% + mobilier + vaisselle. La construction de la salle coûtera 750.000€ - 800.000€ TVAC.

→ Les subsides Développement rural espérés : 80% sur une assiette de subvention de 850.000€ soit un subside de maximum 680.000€. Cela représenterait, selon l'estimation, un subside entre 600.000€ et 640.000€.

LES ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS :

- Au niveau des équipements, il faudrait que la salle soit dotée d'un set complet de vaisselle (avec cruches).
- D'espaces de rangement suffisants pour la vaisselle ainsi que le matériel du comité de Niverlée.
- Selon les normes en vigueur, la cuisine devra impérativement être séparée du bar.
- Une connexion internet afin de faciliter l'organisation de certains évènements (projections, réunions, etc.).
- Un vestiaire, des porte-manteaux et 1 ou 2 douches permettant la pratique sportive → La législation imposerait d'avoir 4 douches et un vestiaire avec lavabo. Cette proposition n'a pas fait consensus.
- L'infrastructure devra être accessible aux personnes à mobilité réduite (accessibilité à la salle et wc PMR).
- Le premier groupe envisage la création d'un parking avec 10 espaces de stationnement. Le deuxième groupe imagine un parking de 25 à 30 places, dans l'optique de régler en partie les problèmes de stationnement dans le village lors des grands évènements, mais aussi en considérant que ce parking pourra servir à l'installation du chapiteau communal à certaines occasions. L'implantation de ces places se fera aux dépens d'une potentielle zone de convivialité sur le projet avec éventuellement des jeux pour les enfants, néanmoins, le groupe considère que de nombreux projets dans ce sens (Grand Bu, réfection de la place du village) ont déjà fait la part belle à la convivialité à Niverlée. Il faudra faire des choix en considérant la taille limitée de la parcelle et le budget. Il est aussi possible d'envisager un parking à vélo ainsi que des bornes de rechargement électrique. Il faudra également prévoir une zone de recul vers la route de Mazée afin de permettre la sortie des voitures.
- Il faudra prévoir un système de portes-accordéons afin de pouvoir couper l'espace de la salle en fonction des activités qui s'y tiendront. Cela permettra de rendre le lieu plus polyvalent et limitera les besoins en chauffage.
- Veiller à maximiser la lumière naturelle, bien plus agréable.
- Installer une citerne de récupération d'eau de pluie.
- Pour limiter les nuisances sonores, il faudrait prévoir un sas d'entrée avec double porte et consulter un acousticien pour étudier le bruit intérieur. Le Bourgmestre signale que des normes de bruits sont prévues. Il est aussi possible d'imaginer la pose de panneaux acoustiques à l'intérieur de la salle.
- Une étude devra être réalisée pour le chauffage, cependant, un chauffage par propulsion d'air devra être proscrit pour éviter les nuisances sonores durant les activités culturelles.

L'IMPLANTATION ET LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT :

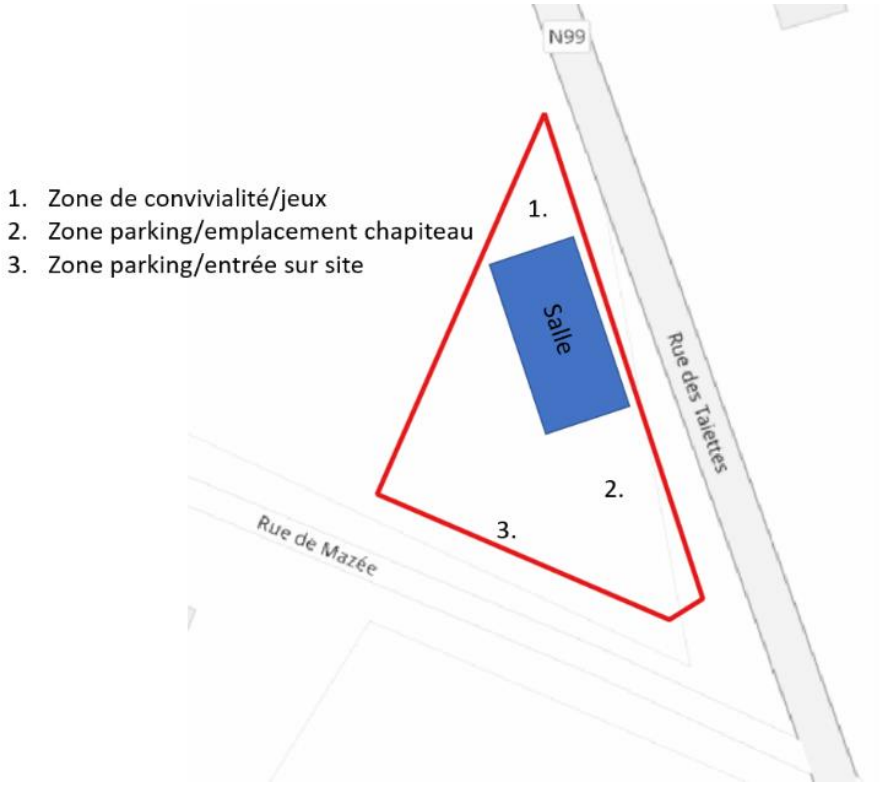
Il ne sera pas possible de conserver l'arbre centenaire, qui devra probablement être abattu afin d'assurer la stabilité du terrain et du bâtiment.

Néanmoins, une haie pourra être installée afin d'organiser et de sécuriser l'espace de la parcelle. Une haie côté champ pour protéger la biodiversité et une haie côté route régionale pour sécuriser l'espace. Attention néanmoins qu'elle ne devra pas être plantée jusqu'au carrefour afin de ne pas gêner la visibilité des conducteurs venant de la rue de Mazée. Une clôture, en continuité de la haie, vers le carrefour permettra de sécuriser la parcelle par rapport à la route régionale, tout en garantissant la visibilité des automobilistes.

L'empierrement près du château d'eau et une prairie sont utilisés actuellement lors des festivités sous chapiteau et comme PARKING. Ils pourraient continuer à être utilisés lors des grosses festivités. En partie empierré, ce site se trouve à 215 mètres du terrain.



L'implantation envisagée est la construction de la salle parallèlement à la route N99, le long de la future haie et le plus possible dans le coin formé par la parcelle agricole et la N99, à l'opposé du carrefour. L'espace restant dans ce triangle pourrait, éventuellement, être aménagé en zone de convivialité. La zone parking, quant à elle, devra se situer dans le coin proche du carrefour et le long de la rue de Mazée, en prévoyant l'entrée de ce dernier côté route de Mazée pour plus de sécurité.



Il faudra tenir compte de la proximité avec le voisinage. Pour les propriétaires riverains, ce projet de création d'une salle à côté de chez eux implique des nuisances (sonorisation, circulation) et est une moins-value pour leur bien. Il faudra veiller à limiter ses impacts au maximum et à limiter notamment le nombre de festivités.

Matteo PILATI et Céline LEMAIRE,
Fondation Rurale de Wallonie